

## Rapport financier 2024

### Analyse du budget réalisé en 2024 :

**Les charges réalisées** sont de 261 752,34 euros donc inférieures au prévisionnel de 8 547,66 euros. L'écart provient principalement des frais de personnel que nous avons un peu surévalués.

Parmi les postes de dépenses importants, les prestations de service sont conformes au prévisionnel. Ces prestations recouvrent principalement des frais d'édition : livret des sorties, plaquettes. En 2024, outre la plaquette sur les coccinelles, nous avons édité la plaquette sur les arbustes initialement prévue en 2023 et réédité la plaquette sur les oiseaux des jardins (avec de nouvelles photographies).

La sous traitance site concerne la réserve naturelle régionale des étangs de Mépieu.

Les charges de personnel sont inférieures au prévisionnel. L'évolution du point d'indice n'est connue qu'en cours d'année. Elles représentent plus de 50% de nos charges. L'équipe comptait en 2024 6 salariés en CDI : Raphaël notre directeur, Alexandre, chargé de missions scientifiques à plein temps, Jean-Marc, à quart temps, chargé de divers suivis naturalistes, Pierrette, secrétaire à mi-temps. Deux salariées en CDI effectuent quelques heures par semaine : Nicole, qui tient la comptabilité et Sandrine qui est chargée du nettoyage des bureaux des salariés (total de 2,9 Équivalent Temps Plein).

Nous avons accueilli plusieurs stagiaires dont deux pour lesquels une gratification a été versée. Ils ont travaillé sur des inventaires réalisés dans le cadre de l'ABC biodiversité des Balcons du Dauphiné et sur le projet de modernisation des ZNIEFF. Plusieurs stagiaires sont également accueillis chaque année dans le cadre de stages de courte durée donc n'apparaissant pas dans le budget (stages d'observation de 3eme jusqu'au BTS). Cet accueil est important pour la motivation et la formation des jeunes mais il est également chronophage pour les salariés et de nombreux candidats ne peuvent donc pas être accueillis.

Nous avons comptabilisé une provision afin d'anticiper les indemnités de départ en retraite que nous devons verser conformément à la convention collective (cf. Bilan - Passif). Le montant a été ajusté compte tenu d'une évolution dans la méthode de calcul utilisée et du départ prévu en fin d'année d'une salariée (Pierrette).

**Les produits réalisés** de 280 079 euros sont supérieurs aux prévisions de 9 779 euros.

L'écart provient pour partie d'une variation de stock importante du fait de l'édition de 3 plaquettes en 2024.

Les prestations de service correspondent à des travaux relatifs au plan de gestion du castor financé par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD), aux inventaires confiés à l'association dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les 20 communes de son territoire les moins connues d'un point de vue naturaliste, également porté par la CCBD, ainsi qu'à des actions d'assistance technique financées par la CCBD. Le réalisé est supérieur au prévisionnel car Raphaël a été sollicité pour réaliser une action de formation auprès de l'OFB en cours d'année.

Les principaux financements correspondent à des subventions d'objectifs. Ces subventions correspondent à des travaux identifiés :

- ✓ La subvention du Conseil régional couvre 70 % des frais de fonctionnement et d'investissement de la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu. Les 30% restants sont versés par la Société Vicat propriétaire d'une partie du site. Le versement interviendra en 2025 sur présentation d'un dossier justifiant des actions et travaux réalisés conformément au plan de gestion. Les prestations sont réalisées en interne ou sous traitées : surveillance du site, entretien des équipements, gestion des milieux, suivis scientifiques réguliers... ainsi que des actions spécifiques (notamment, en 2024, travaux de réfection des ouvrages de régulation des niveaux d'eau sur les barrages du marais du Marterin et de la tourbière de l'Ambossu).

- ✓ Le Conseil départemental nous a accordé, dans le cadre de son appel à projets « Biodiversité », des subventions pour plusieurs actions pour un total de 46 000 euros en 2024. L'écart de 400€ provient d'une erreur sur la détermination du solde à verser pour 2023. Ces 400€ auraient du figurer en produits au titre de 2023. Les actions réalisées sont détaillées ci-après (compte 741).
- ✓ Les communautés de communes du territoire de notre association, les Balcons du Dauphiné et les Vals du Dauphiné, ont continué à soutenir nos actions.

Ces conventions précisent la nature des actions cofinancées par les communautés de communes, telles que les actions de veille écologique ou des actions visant à la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement du territoire.

Par ailleurs des financements privés dans le cadre du mécénat d'entreprise se sont poursuivis en 2024 par la société VICAT pour la poursuite du programme Roselière. A compter de 2024, nous réalisons également le suivi écologique proposé dans le cadre de ce programme sur plusieurs carrières exploitées par la société PERRIN.

L'intégralité des données naturalistes récoltées par l'association tant à travers les activités bénévoles que les travaux pour lesquels nous obtenons des financements sont transmises à nos partenaires et mises à disposition gratuitement.

### **Résultat excédentaire : 18 327 euros**

Nous réalisons un résultat excédentaire qui permettra de renforcer notre fonds associatif. Ce résultat résulte notamment de la participation à différents projets qui s'intègrent dans notre projet associatif et qui bénéficient de financements sollicités par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (Fonds vert pour le plan de gestion sur le castor, appel à projet ABC de l'Office Français de la Biodiversité ), avec un investissement important de l'équipe bénévole et salariée.

**Encore merci à toute l'équipe de Lo Parvi pour son investissement et son excellent travail.**

### **Trésorerie au 31 décembre :**

Trésorerie	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	169 351	153 255	167 327	200 766	205 972	215 667

Au 30/12/2024, la trésorerie est en légère augmentation. Les amortissements et provisions n'impactent pas la trésorerie de l'exercice considéré. La trésorerie représente environ 10 mois de dépenses.

## **BILAN - ACTIF :**

En 2020 nous avons effectué plusieurs investissements pour le local :

- réseau électrique et informatique ;
- installation de deux éviers et meuble de cuisine pour les salariés ;
- remplacement d'une partie du matériel informatique des salariés devenu obsolète ;
- remplacement d'un éco-compteur pour la RNR de l'étang de Mépieu.

En 2021, nous avons continué à remplacer le matériel informatique des salariés devenu obsolète.

En 2022, nous avons dû remplacer le vidéo projecteur. Nous avons également refondu le site internet avec un changement de prestataire.

En 2023, nous avons terminé le renouvellement des ordinateurs des salariés, procédé au remplacement du serveur qui dysfonctionnait. Les frais de transfert de notre base de données naturaliste ont également été portés en immobilisations.

En 2024, nous n'avons pas réalisé de nouveaux investissements.

*4687 Produits à recevoir* : cela correspond aux subventions d'objectifs à recevoir, soit la totalité de la subvention du Conseil régional pour la gestion de la RNR des étangs de Mépieu, le solde des subventions du Conseil départemental et de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, qui seront versés après l'assemblée générale et la transmission des pièces justificatives demandées par chacune des collectivités.

## **BILAN - PASSIF :**

Le résultat positif est imputé dans le compte « fonds propres ». Les fonds propres enregistrent l'excédent ou le déficit des exercices. Ce compte totalise donc les résultats antérieurs et présente un solde de 280 292 euros au 31/12/2024.

Figure également dans le compte 153200 le total des provisions pour indemnité de départ en retraite comptabilisées au 31/12/2024.

Lors du départ en retraite de nos salariés, l'association devra procéder aux versements d'indemnités de départ en retraite dans les conditions fixées par la convention collective que nous appliquons. Elle prévoit qu'en cas de départ à la retraite le salarié perçoit une indemnité de départ à la retraite égale à l'indemnité de licenciement pour motif personnel telle que définie à l'article 4.4.3.2 de la convention, et calculée dans les mêmes conditions. Il percevra donc une indemnité égale à un quart de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise, portée à un tiers de mois pour la onzième année de présence, ainsi que pour les années suivantes.

L'association dispose de la trésorerie nécessaire au versement de ces indemnités. Il est recommandé de comptabiliser une provision dès l'entrée du salarié afin d'étaler la charge.

La provision est calculée selon la méthode préconisée par l'autorité des normes comptables. Le calcul assez complexe est réalisé par notre expert comptable sur un logiciel à partir des données salariales.

*43 et 44 Personnel et organismes sociaux* : toutes les charges de personnel et toutes les charges patronales dues ont été réglées début 2024.

## Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel est relativement stable par rapport au réalisé 2024. Les charges sont en légère augmentation. Les produits vont baisser.

	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
Produits	231 644	220 146	221 942	259 048	280 079	264 850
Charges	223 669	208 415	217 876	240 597	261 752	264 850
Résultat	7 975	11 731	4 066	18 451	18 327	/

### S'agissant des charges :

Le poste le plus important reste les frais de personnel. Le montant est maintenu par rapport au BP 2024 car Pierrette CHAMBERAUD souhaite demander sa retraite au 31/12/2025. Nous devons donc lui verser la prime prévue par la convention collective en cas de départ en retraite, en fonction de son ancienneté. Nous prévoyons également d'anticiper son remplacement début décembre. Le budget prévisionnel tient également compte de l'augmentation des primes d'ancienneté.

Nous prévoyons d'accueillir 3 stagiaires en 2025 pour des stages de 3 et 6 mois, des gratifications sont donc prévues.

Les amortissements sont stables.

L'évolution des frais fixes ne devrait pas être significative.

Les « prestations de services » sont en baisse, l'impression d'une seule plaquette est prévue, sur les orthoptères (criquets, sauterelles et grillons du Nord-Isère).

Le poste de « sous traitance sites » est lié à des produits (études et travaux prévus dans le cadre de la gestion de la RNR de Mépieu). En 2025 sont notamment prévus une étude de la qualité des eaux des marais, un inventaire des organismes du sol, une étude sur les champignons, et une étude sur les bryophytes.

### S'agissant des produits :

La gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu est cofinancée par la Région et par Vicat. Nous avons budgété ce qui était prévu au nouveau plan de gestion et dans la convention. La subvention régionale pour l'année 2025 a été votée le 20 décembre 2024 et la convention signée le 27 janvier 2025.

Pour ce qui concerne le Conseil départemental, nous avons répondu à l'appel à projets qui a été mis en place pour 2025 et sollicité un cofinancement pour plusieurs projets. Le montant indiqué au BP correspond au montant total sollicité.

Le partenariat se poursuit avec les communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné. Le montant est en augmentation car la CCBD a ré-intégré dans la convention des actions qui faisaient précédemment l'objet de bons de commandes. Le montant annuel des subventions est voté annuellement, les sommes prévisionnelles sont fixées en fonction des conventions.

Les prestations de service prévues concernent le plan de gestions du castor financé par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, et une nouvelle formation sollicitée par l'OFB.

Le poste relatif au suivi de sites correspond pour partie au financement de Vicat pour la RNR des étangs de Mépieu, pour le reste à divers suivis sur des ENS locaux.

Le partenariat effectué dans le cadre du mécénat d'entreprises privées avec Vicat et Perrin est reconduit (suivis écologiques effectués selon le protocole ROSELIERE).

Enfin, nous solliciterons des sponsors pour l'édition de la plaquette sur les orthoptères.

La ligne reprise sur provision correspond à une reprise de la provision pour prime retraite, compte tenu du départ prévu au 31/12/2025.

## COMMENTAIRES détaillés par compte de PRODUITS – Réalisé et prévisionnel

**BR : Budget Réalisé      BP : Budget Prévisionnel**

7013 Vente de publications : Correspond aux ventes d'ouvrages (plaquettes papillons, batraciens, reptiles, livre de géologie...).

BR : réel supérieur au BP.

BP : ajusté selon les derniers réalisés. Montant irréguliers.

7060 Études prestations de services :

**Au niveau du BR 2024**, cela correspond :

- à des actions réalisées pour la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, qui fait appel à l'association pour divers dossiers en cours (Plan Agro-Environnemental et Climatique, aménagements du territoire, rivières, etc.). Ces actions ponctuelles sont comptabilisées au compte 706. Elles présentent un caractère récurrent ;
- à des actions relatives au plan de gestion du castor porté par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné ;
- à des inventaires financés dans le cadre de l'ABC biodiversité. En effet, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, lauréate de l'appel à projet « ABC » en 2022, avait obtenu un soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité sur 2 ans (2023-2024) pour réaliser l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de 20 communes. Lo Parvi avait été missionnée dans ce cadre pour travailler sur plusieurs groupes (oiseaux diurnes, rapaces nocturnes, reptiles et amphibiens) en 2023 et en 2024.
- à une action de formation (plan de gestion des espaces naturels) qui a été demandée par l'Office Français de la Biodiversité, qui n'était pas prévue au BP.

**Pour ce qui concerne le BP 2025 :**

Sont prévus :

- des actions relatives au plan de gestion du castor porté par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné ;
- une nouvelle action de formation demandée par l'Office Français de la Biodiversité.

7061 Suivi et gestion de sites :

Ce poste concerne le suivi scientifique de divers ENS locaux (Dizimieu, Montcarra, Charette, Siccieu-St Julien et Carisieu, Choezau, Villemoirieu, St Romain de Jalionas, Optevoz, St Sorlin de Morestel, St Baudille-de-la Tour, Trept, La Balme les Grottes, Hières-sur-Amby, Panossas, Vignieu...) et une partie de la gestion de la Réserve Naturelle des étangs de Mépieu (pour les 30 % financés par Vicat).

BR 2024 : Le réel est inférieur au BP 2024. Des travaux d'inventaire financés par la société PERRIN ont été intégrés en mécénat, compte tenu de leur nature (voir commentaires compte 7582 Mécénat).

BP 2025 : ajusté selon les commandes prévisionnelles. Cela inclut la rédaction du plan de gestion pour l'ENS des Communaux de Trept.

707 Reventes en l'état :

Réalisé 2024 inférieur au BP. Sans incidence sur le résultat, le montant est équivalent dans les achats (compte 607) sous réserve de décalages annuels limités.

BP 2025 : BP antérieur reconduit.

740 Subventions de fonctionnement : La commune de Courtenay nous verse une subvention constante depuis plusieurs années. Nous l'en remercions. Une autre comme nous a fait des versements pendant plusieurs années mais ne l'a pas fait en 2024.

BP 2025 : reconduction du réel 2024 .

741 Subventions d'objectifs :

**Conseil régional** : concerne la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu hors actions de bénévolat. La subvention du Conseil régional couvre 70 % des frais de fonctionnement et d'investissement. Les 30% restants sont versés par la Société Vicat propriétaire d'une partie du site (compte 7061). Les charges

sous-traitées correspondantes figurent au compte 6041.

BR 2024 : nous n'avons pas reçu d'avance. Le montant accordé par la commission permanente de l'assemblée régionale a été porté en produits à recevoir. Le versement interviendra après présentation des justificatifs et approbation des comptes.

BP 2025 : le montant prévisionnel est établi en fonction des actions prévues dans le cadre du plan de gestion établi pour la période 2023-2032 : à partir du diagnostic écologique, une arborescence a été réalisée avec 3 enjeux de conservation (Marais, capacité d'accueil des étangs et mares de la biodiversité et enfin les prairies et pelouses). Il découle de ces enjeux de conservation 37 objectifs opérationnels. Le plan de gestion a été validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel puis par le comité consultatif de la Réserve et enfin la Région. Il est entré en vigueur à partir de janvier 2023.

Sont notamment prévus en 2025 une étude de la qualité des eaux, un inventaire des organismes du sol, une étude sur les champignons, et une étude sur les bryophytes.

Les subventions prévues par le plan de gestion pour 2025 ont été accordées par la commission permanente de l'assemblée régionale en décembre 2024.

*Nous remercions la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Société Vicat et la commune de Creys-Mépieu pour leur soutien indispensable à la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu.*

#### **Conseil Départemental :**

Le Conseil départemental délivre des subventions dans le cadre d'un appel à projet annuel dénommé « soutien du Département de l'Isère en faveur de la diversité du vivant ».

**En 2024**, nous avons sollicité une participation à hauteur de 46 000 euros pour le financement de plusieurs projets :

- contribution, à l'échelle de l'Isle-Crémieu, à la modernisation de l'inventaire départemental des ZNIEFF ;
- poursuite des actions d'éducation, formation et de sensibilisation à l'environnement envers divers publics ;
- édition d'une plaquette d'aide à l'identification des coccinelles du Nord-Isère ;

Le Conseil départemental nous a versé une avance. Le solde a été comptabilisé en produits à recevoir.

Il y a 400€ de plus. Ces 400€ proviennent d'une erreur sur la détermination du solde de la subvention 2023, perçu en 2024, et auraient dû être pris en compte en produits en 2023.

**Pour 2025**, nous sollicitons une participation à hauteur de 46 000 € pour le cofinancement de plusieurs projets :

- en complément des travaux réalisés en 2024 sur la modernisation de l'inventaire départemental des ZNIEFF, complétude des formulaires décrivant les 128 zones ainsi déterminées, incluant des prospections sur des sites pour lesquels les données sont insuffisantes ;
- poursuite des actions d'éducation, formation et de sensibilisation à l'environnement envers divers publics ;
- édition d'une plaquette d'aide à l'identification des criquets, sauterelles et grillons du Nord-Isère.

*Nous espérons que le Conseil départemental poursuivra son partenariat à nos côtés et nous remercions nos élus départementaux pour leur soutien.*

#### **Communautés de Communes :**

Les conventions pluriannuelles avec les communautés de communes des Vals du Dauphiné et des Balcons du Dauphiné ont été renouvelées en 2021 et 2022 pour des durées respectives de 4 ans et 5 ans.

La subvention allouée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné concerne notamment les actions de veille écologique de l'association et les travaux visant à prendre en compte l'environnement dans les projets d'aménagement du territoire.

La communauté de communes fait également appel à nous en fonction des dossiers en cours (Plan Agro-Environnemental et Climatique, aménagements du territoire, rivières, ...). Ces actions sont comptabilisées au compte 706 en 2024.

La subvention allouée par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné permet de financer les actions de préservation des milieux, de veille écologique, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et de connaissance et diffusion des données naturalistes.

BP 2025 :

Les actions précédemment comptabilisées au compte 706 ont été réintégrées dans la convention avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, comme cela était déjà le cas il y a quelques années. Ceci explique l'augmentation prévue.

Le montant retenu est celui prévu par les conventions. Toutefois, il reste soumis à un vote annuel de chacune des collectivités. LA convention pluriannuelle avec la Communauté de commune des Vals du Dauphiné devrait être renouvelée en 2025.

Nous remercions à nouveau les élus communautaires pour leur confiance et leur soutien depuis de nombreuses années.

#### 7581 Adhésions :

BR 2024 : réel supérieur au BP et du même ordre qu'en 2023 (6507€).

Il est précisé que les sommes complémentaires sont comptabilisées en dons. Le nombre d'adhérents est en augmentation du fait de premières adhésions à l'automne 2023 valables en 2024. Nous remercions l'ensemble de nos adhérents pour leur soutien.

BP 2025 : ajusté selon les réalisés antérieurs.

#### 7582 Mécénat entreprises :

La société Vicat s'est engagée de manière volontaire dans le suivi écologique de certaines de ses carrières. A ce titre, Lo Parvi a été sollicité pour participer à ces inventaires de la biodiversité dans la carrière dite d'Enieu (Bouvesse - Charette - Courtenay), selon un protocole standardisé national (programme Roselière). Ce protocole, validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle, a été mis en place au départ en région Île de France par une association de protection de l'environnement et vise à permettre à terme de comparer les sites de carrières entre eux et de voir l'impact sur la biodiversité pendant l'exploitation. Une convention de partenariat a été mise en place entre Vicat et Lo Parvi pour mener ensemble ce programme de suivi écologique qui rentre dans le cadre de notre projet associatif naturaliste.

Ce partenariat mis en place avec la société Vicat est reconduit pour 2025.

La société PERRIN a également mis en place de manière volontaire ce suivi écologique sur les sites de carrières d'Arrandon-Passins et Montalieu. Une convention de partenariat a été signée en 2024. Initialement, ces actions avaient été budgétées au compte 706 car, lors de la préparation du BP, nous ne les avons pas différenciées des prestations de suivis écologiques réglementaires que nous réalisons à la demande de la société PERRIN sur les mêmes sites.

#### 7583 et 7584 Produits autres activités :

Cela concerne en 2024 les recettes de la vente des cartes de pêche du Grand-Etang de la RNR de Mépieu dont l'association a été chargée et des participations demandées pour les formations des adhérents.

Pour 2025, en plus, un week-end adhérent est prévu. Les produits correspondent au remboursement des participants. Cf commentaire compte 6585.

#### 766 Produits financiers : Il s'agit des intérêts des comptes sur livrets : Crédit Coopératif et Crédit Agricole.

Réel 2024 supérieur au BP.

BP 2025 : maintien du BP 2024.

#### 771 Dons :

Le montant correspond à des dons des adhérents.

Ces dons contribuent à l'équilibre de notre budget et au financement d'activités non rémunérées par ailleurs.

7713 Libéralités perçues : abandon des frais des bénévoles ; correspondant au poste de charges compte 62513. Les bénévoles pouvant demander un remboursement de leurs frais, nous prévoyons toujours une marge.

*Merci à eux !*

#### 772 Sponsors publications :

Réalisé conforme au BP : des sponsors ont été sollicités pour l'édition de la plaquette sur les arbustes, éditée début 2024, ainsi que pour l'édition d'une plaquette sur les coccinelles

Les sponsors sollicités pour cofinancer ces éditions sont SPIE Batignolles-Favier, PERRIN, VICAT.

BP 2025 : nous prévoyons de les solliciter pour l'édition d'une plaquette sur les orthoptères.

### **COMMENTAIRES détaillés par compte de CHARGES – Réalisé et prévisionnel**

#### 6020 Petits matériels :

Réel inférieur au BP. Les achats sont effectués selon les besoins réels. Il s'agit de petits matériels et matériels informatiques.

BP 2025:ajustement selon le réalisé (dépenses variables selon les besoins).

#### 6022 Fournitures de bureau : réalisé conforme au BP 2024.

Montant reconduit pour le BP2025.

#### 60224 Fournitures pédagogiques :

Pas de dépenses en 2024. BP 2025 : reconduction du BP2024.

#### 6040 Prestations de service : réel inférieur au BP.

Les dépenses récurrentes concernent l'édition de la brochure « sortir » et le coût d'une licence du logiciel In Design qui facilite la mise en page des plaquettes, et à compter de 2024 des frais de prestations liées à la maintenance de la nouvelle base de données GéoNature, qui ont été inférieurs au prévisionnel.

**Le réalisé 2024** inclut l'édition des plaquettes sur les arbustes, sur les coccinelles et d'une réédition de la plaquette sur les oiseaux des jardins. Pour cette dernière, la qualité des illustrations utilisées pour la plaquette initiale ne nous est pas apparue satisfaisante, nous n'avons donc pas sollicité à nouveau un concours des sponsors pour cette réédition effectuée après diverses modifications.

**BP 2025** : outre les dépenses récurrentes, l'édition de la plaquette sur les orthoptères est prévue.

#### 6041 et 6042 Sous traitance des sites :

Les prestations concernent principalement la RNR des étangs de Mépieu. Pour 2024, conformément au plan de gestion, il s'agit de prestations régulières (broyage, suivi oiseaux – *i.e.* les opérations de baguage, ...), ainsi que des prestations spécifiques (en 2024, travaux de réfection des ouvrages des barrages du marais du Marterin et de la tourbière de l'Ambossu).

**Réalisé 2024** inférieur au BP : les travaux de réfection des barrages ont eu un coût légèrement inférieur au prévisionnel.

**BP 2025** : outre les dépenses récurrentes, sont notamment prévus en 2025 une étude de la qualité des eaux, un inventaire des organismes du sol, une étude sur les champignons, et une étude sur les bryophytes.

#### 605 Achats pour sites : réel supérieur au BP

Le poste concerne essentiellement les achats nécessaires pour la gestion de la RNR.

Les achats de vêtements auprès de Réserves Naturelles de France avaient été prévus au BP au compte 6063. Il s'agit de vêtements spécifiques obligatoires fournis par « Réserves Naturelles de France » pour le personnel assurant la surveillance du site. Ce compte est plus adapté.

Ces frais sont inclus dans la demande de subvention adressée à la région pour couvrir les frais de gestion de la RNR.

Le BP 2025 intègre les achats de vêtements auprès de Réserves Naturelles de France et le matériel nécessaire à la gestion de la RNR selon ce qui est prévu au plan de gestion.

6061 Fournitures eau, électricité, chauffage : le BR inférieur au BP. Les frais de chauffage ne concernent que la maison principalement utilisée par les bénévoles. Des efforts importants ont été réalisés (réduction des périodes de chauffe et de la température en particulier à l'étage) afin de contenir les coûts.

En particulier, la salle du CA n'est plus plus chauffée en hiver, et les réunions délocalisées dans une salle de la commune de Trept que nous remercions !

BP 2025 : les efforts sur le chauffage sont reconduits.

6063 Consommables entretien : pas de dépenses en 2024.

voir compte 605 : les dépenses liées au achats de vêtements concernant uniquement la gestion de la réserve, elle ont été intégrées au compte 605.

BP 2025 : les achats de produits d'entretien pour le local sont comptabilisés dans ce compte.

607 Achats pour revente : réel inférieur au BP.

BP 2025 évalué en fonction des BR précédents (reprise du BP 2024). Correspond à divers achats groupés (livres, petit matériel) à rétrocéder aux adhérents (difficile à évaluer, mais montant équivalent en produits compte 707).

6132 Loyers : loyers versés à la mairie de Trept . Il intègre les dépenses de fluides pour les bureaux côté salariés.

6152 Entretien du local : menues dépenses selon les besoins. BR 2024 conforme au BP.

BP 2024 reconduit pour 2025.

6154 Entretien du matériel : réel proche du BP. L'entretien courant concerne le photocopieur, l'informatique, ...

6160 Assurances : réel conforme au BP. Nous sommes assurés pour le personnel, les bénévoles, les locaux, le matériel... auprès de la MAIF.

BP 2025 selon appel à cotisation.

6180 Documentation : réel proche du BP. L'association dispose de nombreux ouvrages. De nouveaux achats sont régulièrement effectués pour compléter la bibliothèque selon les besoins des salariés et des bénévoles. La bibliothèque est ouverte à tous !

BP 2025 : reconduction du BP 2024.

6183 Colloques formation continue : Pas de dépenses en 2024.

Les frais correspondent principalement à la participation au colloque annuel des Réserves Naturelles de France.

6226 Honoraires : correspond aux frais de l'expert comptable (paie et révision comptable).

623 Relations Publiques : Réalisé légèrement supérieur au BP.

Reconduction du BP 2024 pour le BP 2025.

62510 Déplacements salariés : réel un peu supérieur au BP. Variable suivant les sites d'études.

BP 2025 ajusté selon le réalisé antérieur.

62512 Déplacements stagiaires : réel inférieur au BP. Il s'agit des frais de déplacements des stagiaires (avec ou sans gratification) qui ont été présents en 2024. Ce poste concerne également la prise en charge de frais de déplacements d'élèves en BTS à Lyon menant un projet tutoré sur le suivi du castor (seuls les frais de déplacements engendrés sont remboursés).

BP 2025 ajusté selon les réalisés antérieurs et le nombre de stagiaire, toujours difficile à évaluer.

62513 Déplacements de bénévoles : réel supérieur au BP. Il s'agit des frais de déplacements valorisés mais pour l'essentiel abandonnés par les bénévoles au profit de l'association (se retrouve en produits 77130).

Le poste est en augmentation du fait de la modification du barème applicable.

6260 Affranchissements : réel proche du BP, reconduit pour 2025.

6262 Téléphone : réel supérieur au BP.  
BP 2025 ajusté selon le réalisé.

6263 Internet : réel proche du BP. Il s'agit des frais d'hébergement du site internet et de la base de données GéoNature.

627 Commissions bancaires : réel proche du BP. Ce sont les frais de gestion de nos comptes tenus au Crédit Coopératif et au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Montant reconduit pour 2025.

628 Cotisations adhésions : réel proche du BP (adhésions à diverses associations).

6281 Abonnements : réel proche du BP. Toutes les revues que nous recevons sont disponibles à la bibliothèque. N'hésitez pas à venir les chercher. Les variations proviennent du fait que certains abonnements couvrent 2 ans.

63123 Uniformation : taxe patronale.  
BP 2025 : reconduction du réalisé 2024

64 Charges de personnel : réel inférieur au BP

L'équipe compte 6 salariés en CDI : Raphaël notre directeur, Alexandre, chargé de missions scientifiques, à plein temps, Jean-Marc, à quart-temps, chargé de divers suivis naturalistes, Pierrette, secrétaire à mi-temps. Deux salariées en CDI effectuent quelques heures par semaine : Nicole, qui tient la comptabilité et Sandrine qui est chargée du nettoyage des bureaux des salariés (total de 2,9 Équivalent Temps Plein).

Nous sommes affiliés à la convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires (ÉCLAT).

Les autres postes concernent les charges patronales obligatoires.

Il est précisé que le nettoyage de l'autre bâtiment est assuré par des bénévoles (commission ménage) que nous remercions.

Nous appliquons le point au montant fixé par la convention. Le BP tient compte de l'évolution de l'ancienneté, des évolutions de point intervenues et d'une estimation des augmentations possibles en cours d'année.

Pour le BP 2025, le montant est maintenu par rapport au BP 2024 car Pierrette CHAMBERAUD souhaite demander sa retraite au 31/12/2025. Nous devons donc lui verser la prime prévue par la convention collective en cas de départ en retraite, en fonction de son ancienneté. Nous prévoyons également d'anticiper son remplacement début décembre. Le budget prévisionnel tient également compte de l'augmentation des primes d'ancienneté.

6475 Médecine du travail : réalisé supérieur au BP. Ajustement selon réalisé pour 2025.

65830 Indemnités Stagiaires : nous avons accueilli 2 stagiaires en 2024 pour des durées donnant lieu à gratification.

Ils ont travaillé sur des inventaires réalisés dans le cadre de l'ABC biodiversité et sur le projet de modernisation des ZNIEFF.

Les gratifications sont versées selon le plafond légal.

Par ailleurs, l'association a accueilli comme chaque année plusieurs stagiaires dans le cadre stage de courte durée donc n'apparaissant pas dans le budget (stages d'observations de 3<sup>ème</sup> jusqu'au BTS). Cet accueil est

important pour la motivation et la formation des jeunes mais il est également chronophage pour les salariés et de nombreux candidats ne peuvent donc pas être accueillis.

BP 2025 : nous accueillerons 3 stagiaires pour des durées de 3 et 6 mois pour lesquels des gratifications sont prévues selon le taux légal.

65850 Dépenses Week-end adhérent :

Un week-end est prévu au cirque d'Achianne. L'association a avancé l'acompte pour réserver le gîte et centralise les paiements. Les recettes correspondantes figurent au compte 7583.

6811 Dotation aux Amortissements : réel conforme au BP. Ils correspondent à l'amortissement devant être constaté sur les immobilisations figurant à l'actif (cf. commentaire sur l'actif)

Le BP est ajusté selon les investissements déjà réalisés et en cours d'amortissement, et selon les investissements prévus en 2025

6815 Provision pour risques et charges :

Depuis 2022 nous comptabilisons une provision afin d'anticiper le montant des indemnités de départ en retraite que nous devons verser en application de la convention collective. Cf. partie « passif ».

Le réalisé 2024 est supérieur au BP. Le montant de la provision annuelle a été ajusté compte tenu d'une évolution dans la méthode de calcul utilisée et du départ prévu en fin d'année d'une salariée.

**Compte de résultat – Réalisé au 31/12/2024 comparativement au Budget prévisionnel 2024 et Budget Prévisionnel 2025 :**

Comptes de charges		BP2024	31/12/24	BP 2025
602 et 6023	petit matériel	1 000	308,05	500
6022 0,1 et 5	fournitures bureau	500	436,51	500
60224 et 6	fournitures pédagogiques	200	0,00	200
604.	prestations services	11 900	10 289,10	5 300
6041 et 6042	Sous traitance sites	40 500	38 785,08	38 000
6051,2 et 3	achats pour sites	850	2 710,34	1 500
6061.	fluides, énergie local	2 300	729,58	1 000
6063, 1	consommables entretien	1 200	0,00	200
607	achat pour revente	800	60,00	800
<b>60- Achat</b>		<b>59 250</b>	<b>53 319</b>	<b>48 000</b>
6132.	loyers	8 250	8 489,28	8 500
6152	entretien local	200	182,20	200
6154,1, 2 et 6	entretien matériel	3 200	3 157,04	3 200
616.	assurances	2 850	2 908,89	3 200
618	doc générale et technique	1 300	1 451,22	1 300
6183	colloques, formation continue	200	0,00	200
<b>61- Services extérieurs</b>		<b>16 000</b>	<b>16 189</b>	<b>16 600</b>
6226. et 6220	honoraires	4 500	4 377,60	4 500
623	relations publiques	1 000	1 151,09	1 000
6251.	déplac. Salariés	7 000	7 778,18	7 800
62512.	déplac. Stagiaires	2 000	892,84	1 000
62513	déplac. Bénévoles	5 000	5 480,33	5 500
6260.et 1	affranchissements	1 500	1 007,78	1 000
6262.	téléphone	3 000	3 191,02	3 200
6263.	internet	600	550,13	600
627.	com. bancaires	600	506,15	500
628.	cotisations dûes	1 000	885,25	900
6281	abonnement	400	517,00	400
<b>62- Autres services extérieurs</b>		<b>26 600</b>	<b>26 337</b>	<b>26 400</b>
6313	Uni formation	1 600	1 531,00	1 550
<b>63- Impôts, taxes et assimilés</b>		<b>1 600</b>	<b>1 531</b>	<b>1 550</b>
6411.	rémunérations brutes	110 600	101 469,28	105 800
64115 et 6414	primes et indemnités	5 000	4 999,99	11 200
6412	congés payés		1 983,82	
6451.	URSSAF ASSEDIC	26 300	24 497,58	26 500
64531.	retraite	7 500	7 323,47	8 000
64532.	prévoyance cadre	1 470	1 395,20	1 500
64533.	prévoyance non cadre	400	135,29	200
64534.	Mutuelle	1 700	1 688,12	1 800
64580000	Cotisations aux autres org.s.		-6,00	0
6458	charges sur congés payés		931,70	1 000
6475.	médecine du travail	550	669,60	700
648	formation salariés		0,00	
<b>64- Charges de personnel</b>		<b>153 520</b>	<b>145 088</b>	<b>156 700</b>

Comptes de charges		BP 2024	31/12/24	BP 2025
6583.	indemnités stagiaires	5 200	5 328,75	7 500
6585	dépenses WE adhérents	0		2 500
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>5 200</b>	<b>5 329</b>	<b>7 500</b>
6718.	charges exceptionnelles	0	0,52	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
6811.	amortissements	5 800	5 802,36	5 000
6815	Prov. Indem. Départ retraite	2 330	8 157,00	3 000
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>8 130</b>	<b>13 959</b>	<b>8 000</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>270 300</b>	<b>261 752,34</b>	<b>264 750</b>
Comptes de produits		BP2024	31/12/24	BP 2025
7013	vente publications	500	1 102,20	1 000
70601à70606	études prestations services	38 000	41 395,00	13 200
706100	Suivi et gestion de sites	76 650	67 250,00	83 229
7065	éducation environnement	0	0,00	0
707	revente en l'état	800	73,00	800
<b>70- Vente de produits finis, PS</b>		<b>115 950</b>	<b>109 820,20</b>	<b>98 229</b>
7135.	stock	0	5 499,00	
<b>71- Variation de stocks</b>		<b>0,00</b>	<b>5 499,00</b>	<b>0</b>
740500	Communes	1 750	50,00	50
<b>740</b>	<b>subv. de fonctionnement</b>	<b>1 750</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
741100	Etat	0	0,00	
741200	Conseil Régional	66 492	66 492,00	66 571
741300	Conseil Départemental 38	46 000	46 400,00	46 000
741400	Communautés de communes	13 500	13 500,00	20 100
<b>741</b>	<b>subv. D'objectifs</b>	<b>125 992</b>	<b>126 392</b>	<b>132 671</b>
<b>74- Subventions d'exploitation</b>		<b>127 742</b>	<b>126 442</b>	<b>132 721</b>
7580	produit divers gestion courante	0	0	
7581.	adhésions	6 000	6 309,00	6 000
7582.	mecenat	4 500	13 300,00	13 300
7582,4 et 6	Autres activités	500	383,00	3 000
<b>75- Autres produits de gestion</b>		<b>11 000</b>	<b>19 992,00</b>	<b>22 300</b>
766	produits financiers	2 000	2 601,37	2 000
<b>76 -Produits financiers</b>		<b>2 000</b>	<b>2 601</b>	<b>2 000</b>
7710	dons	0	1 355,00	0
7713	libéralités perçues	4 608	5 369,43	5 000
7720	sponsor publications	9 000	9 000,00	4 500,00
<b>77- Produits exceptionnels</b>		<b>13 608</b>	<b>15 724,43</b>	<b>9 500</b>
7815	reprise sur provision retraite		0,00	5700
<b>78 -Reprise sur amortissement et provisions</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 700</b>
7910	transfert ch. D'expl			
<b>79 -Transfert charges d'exploitation</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>270 300</b>	<b>280 079,00</b>	<b>264 750</b>
<b>Résultat</b>		<b>0</b>	<b>18 326,66</b>	<b>0</b>

Bilan au 31/12/2024 et évolution par rapport au 31/12/2023 :

Détail du bilan actif

LO PARVI

Etats de synthèse au 31/12/2024

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- 208000 AUTRES IMMOBILISAT. INCORPORELLES	4 100		4 100	4 100
- 280800 AMORTIS. AUTRES IMMOBIL. INCORPOR.		1 118	-1 118	-298
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>4 100</b>	<b>1 118</b>	<b>2 982</b>	<b>3 802</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- 215000 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	19 959		19 959	19 959
- 281500 AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTILLAGE		19 897	-19 897	-19 587
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>19 959</b>	<b>19 897</b>	<b>62</b>	<b>372</b>
- 218100 INSTAL.GALES, AGENCT, AMÉNAGT.DIV.	12 064		12 064	12 064
- 218310 MATERIEL DE BUREAU	8 495		8 495	8 495
- 218320 MATERIEL INFORMATIQUE	41 078		41 078	41 078
- 281810 AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT. DIV		5 550	-5 550	-4 412
- 281831 AMORT. MAT. BUREAU		8 111	-8 111	-7 691
- 281832 AMORT. MAT. INFORMATIQUE		35 436	-35 436	-32 323
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>61 637</b>	<b>49 098</b>	<b>12 539</b>	<b>17 211</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>85 696</b>	<b>70 114</b>	<b>15 583</b>	<b>21 385</b>
<b>Stocks</b>				
- 350000 STOCK PUBLICATION	10 735		10 735	5 236
<b>Produits intermédiaires et finis</b>	<b>10 735</b>		<b>10 735</b>	<b>5 236</b>
<b>Créances</b>				
- 411000 CLIENTS	37 545		37 545	20 850
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>37 545</b>		<b>37 545</b>	<b>20 850</b>
- 468700 DEBIT.CRED.DIV.PROD.A.REC	84 792		84 792	88 744
<b>Autres créances</b>	<b>84 792</b>		<b>84 792</b>	<b>88 744</b>
<b>Divers</b>				
- 512100 CREDIT AGRICOLE	31 661		31 661	73 778
- 512110 CRCA.CPTE LIVRET	81 109		81 109	
- 512200 LIVRET CA	40 845		40 845	78 747
- 512300 CREDIT COOPERATIF	61 782		61 782	21 575
- 512310 LIVRET CREDIT COOPERATIF				31 543
- 531100 CAISSE	270		270	329
<b>Disponibilités</b>	<b>215 668</b>		<b>215 668</b>	<b>205 972</b>
- 486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	372		372	817
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>372</b>		<b>372</b>	<b>817</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>349 111</b>		<b>349 111</b>	<b>321 620</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>434 808</b>	<b>70 114</b>	<b>364 694</b>	<b>343 005</b>

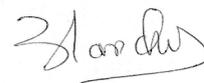
## Détail du bilan passif

LO PARVI

Etat de synthèse au 31/12/2024

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>PASSIF</b>		
- 110000 FONDS PROPRES	280 292	261 842
Report à nouveau	280 292	261 842
<i>Résultat de l'exercice</i>	18 327	18 451
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>298 619</b>	<b>280 292</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
- 153200 PROMSION POUR IDR	37 986	29 829
Provisions pour charges	37 986	29 829
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>37 986</b>	<b>29 829</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 401000 FOURNISSEURS	2 307	7 766
- 408001 FRS A PAYER	800	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 107	7 766
- 428200 CONGES A PAYER	11 566	9 582
<i>Personnel</i>	11 566	9 582
- 431000 URSSAF	3 301	3 352
- 437310 AG2R RETRAITE	1 448	974
- 437320 AG2R REUNICA PREVOYANCE	684	651
- 437330 HUMANIS	68	58
- 437340 HARMONIE MUTUELLE	879	759
- 437341 DGFIP	262	306
- 438200 ORG.SOC. CH/CONGES A PAYER	5 506	4 574
<i>Organismes sociaux</i>	12 148	10 674
- 448600 ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER		86
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		86
Dettes fiscales et sociales	23 714	20 342
- 467200 FRAIS DEPLA. A PAYER		276
- 467801 DEPCTS QUESADA R.	805	
- 467802 DEPCTS FERRO J.M	437	
- 467804 GAUTHIER A.	25	
Autres dettes	1 268	276
- 487000 PROD.CONSTATES D'AVANCE		4 500
Produits constatés d'avance		4 500
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>28 089</b>	<b>32 883</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>364 694</b>	<b>343 005</b>

Marie-Noëlle BLANCHET



Trésorière